



ALM ES PRUDENCE EURO

Rapport annuel

29 décembre 2017

Société de gestion : AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS

Siège social : 151-155 rue de Bercy – 75012 Paris

Dépositaire : Caceis Bank

ALM ES PRUDENCE EURO

RAPPORT DE GESTION

Identification de l'OPC	3
Politique d'investissement	7
Frais de gestion	14

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif	15
Bilan Passif	16
Hors-Bilan	17
Compte de résultat	18

COMPTES ANNUELS - ANNEXE

Règles et méthodes comptables	19
Evolution de l'actif net	21
Ventilation des souscriptions / rachats	22
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument	23
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors bilan	23
Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par maturité résiduelle	24
Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors bilan	24
Ventilation par nature des créances et dettes	25
Complément d'information	26
Affectation du résultat	29
Résultats et autres éléments	31

Inventaire Détaillé	32
---------------------	----

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Certification	33
---------------	----

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ALM ES PRUDENCE EURO
(Code AMF – Part A : 990000073519)
Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)
Fonds d'épargne salariale soumis au droit français géré par AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS

Objectifs et politique d'investissement :

Le fonds « **ALM ES PRUDENCE EURO** » classé dans la catégorie « **Obligations et autres titres de créance libellés en euro** » a pour objectif de gestion une valorisation régulière des placements au travers de la réalisation de plus-values sur des supports monétaires et obligataires et sur les marchés actions de la zone euro.

L'indicateur de référence du fonds est un indice composite : 70% EONIA capitalisé, 20% Barclays Capital Euro Aggregate coupons réinvestis, évalué sur les cours de clôture, 10% MSCI EMU, dividendes réinvestis, évalué sur les cours de clôture.

L'EONIA (Euro OverNight Index Average) est un indice représentatif du marché monétaire de la zone euro.

L'indice Barclays Capital Euro Aggregate est composé de titres obligataires émis en euros et bénéficiant d'une notation « *Investment grade* ».

L'indice MSCI EMU est un indice actions représentatif des plus grandes capitalisations de la zone euro. Il est libellé en euro et contient environ 240 valeurs.

La stratégie d'investissement du fonds repose sur une sélection et un suivi d'OPCVM et/ou FIVG de droit français ou établis dans un autre État membre de l'Union européenne par le comité « multigestion » sur la base de critères financiers traditionnels qualitatifs et quantitatifs.

Pour atteindre l'objectif de gestion, ce comité se fonde sur une connaissance approfondie du process de gestion des fonds sous-jacents et un suivi minutieux de leurs portefeuilles.

Le Fonds est exposé au marché actions de la zone euro à travers des parts ou actions d'OPCVM et/ou FIVG investis en actions de pays de la zone euro et/ou en actions françaises entre 0% et 10% de son actif net.

Le fonds peut investir entre 10% et 40% de son actif net dans des parts ou actions d'OPCVM et/ou FIVG investis en obligations et autres titres de créance libellés en euros.

Le fonds peut également investir entre 50% et 100% de son actif net dans des parts ou actions d'OPCVM et/ou FIVG de classification « monétaire » et/ou « monétaire court terme ».

Le fonds peut investir en parts ou actions d'OPC uniquement de droit français ou établis dans un autre État membre de l'Union européenne.

Le fonds peut investir dans la limite maximum de 30% dans des actifs risqués (sur les marchés actions jusqu'à 10% et sur les titres « *High Yield* » jusqu'à 20% maximum de l'actif net).

Le FCPE peut investir dans des OPC gérés par la société de gestion dont plus de 50% de son actif net dans l'OPCVM « ALM MONETAIRE EURO ISR », également géré par AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS.

Les OPC investis en obligations dans lesquels le fonds est investi peuvent eux-mêmes investir dans la limite de 10% de leur actif net dans des obligations convertibles et/ou titres spéculatifs (« *High Yield* ») et/ou fonds communs de titrisation.

Par ailleurs, les OPC sous-jacents peuvent investir dans des instruments financiers à terme négociés de gré à gré.

Le fonds (Part A) capitalise ses revenus.

La valeur liquidative est calculée en euro sur les cours de clôture de bourse de chaque vendredi conformément au règlement du fonds. Les rachats sont exécutés chaque semaine sur la base de la prochaine valeur liquidative (soit à cours inconnu) dans les conditions prévues par le règlement du fonds. Les demandes, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives, sont à adresser directement au teneur de comptes conservateur de parts et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Les avoirs sont indisponibles pendant 5 ans ou jusqu'au départ à la retraite, sauf cas de rachat anticipé prévu par la réglementation.

Recommandation : La durée de placement recommandée est de 2 ans minimum. Ce fonds pourrait donc ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.

Profil de risque et de rendement :

A risque plus faible, A risque plus élevé,
 ← rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé →

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Cette donnée est basée sur la volatilité du fonds ;
- les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds ;
- la catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps ;
- la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque » ;
- le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Cette classification reflète le profil de risque et de rendement des marchés de taux et d'actions des pays de la zone euro sur lesquels il est investi.

Risques importants pour le fonds non pris en compte dans cet indicateur : risque de crédit (risque de baisse de la qualité d'un émetteur privé ou public ou de défaut de ce dernier).

Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de vos investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,79% (*)
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

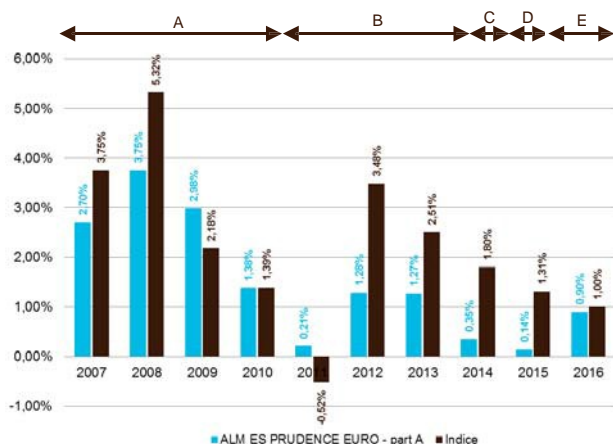
Les **frais d'entrée et de sortie** communiqués sont des maximums. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son entreprise le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(*) Le chiffre des **frais courants** communiqué se fonde sur les frais de l'exercice clos en décembre 2016 ; ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, sauf dans le cas de frais d'entrée/ de sortie acquittés par le fonds lors de l'achat ou la vente de parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous reporter à aux articles 16 et 17 du règlement du fonds.

Performances passées :



A : pas d'indicateur de référence ;
B : indicateur de référence : 70% EONIA + 30% EuroMTS 3-5 ans (clôture) ;
C : indicateur de référence : 70% EONIA + 20% EuroMTS 3-5 ans (clôture) + 10% EuroStoxx (clôture), dividendes non réinvestis ;
D : Du 1^{er} février 2014 au 17 septembre 2015 : 70% EONIA + 20% EuroMTS 3-5 ans (clôture) + 10% EuroStoxx (clôture), dividendes réinvestis ;
E : Du 18 septembre 2015 au JJ MM 2017 : 70% EONIA capitalisé + 20% Barclays Capital Euro Aggregate (CR, clôture) + 10% EuroStoxx (DR, clôture) ;
Depuis le 27/10/2017 : 70% EONIA capitalisé + 20% Barclays Capital Euro Aggregate (CR, clôture) + 10% MSCI EMU (DR, clôture).

- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures ;
- les frais courants ont été inclus dans le calcul des performances passées ; les frais d'entrée ont été exclus du calcul des performances passées ;
- la part A du fonds « ALM ES PRUDENCE EURO » a été créée en 2000 ;
- la monnaie dans laquelle les performances passées ont été évaluées est l'euro ;

Les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. A compter du 27/10/2017, le fonds a modifié son objectif de gestion, son indicateur de référence, sa stratégie d'investissement et son profil rendement /risque. Le nouvel indicateur de référence est : 70% EONIA capitalisé, 20% Barclays Capital Euro Aggregate coupons réinvestis, évalué sur les cours de clôture, 10% MSCI EMU dividendes réinvestis, évalué sur les cours de clôture.

Informations pratiques :

- **Dépositaire** : CACEIS BANK
- **Teneur de compte** : Prado Epargne ou tout autre teneur de compte désigné par votre entreprise.
- **Forme juridique** : fonds d'épargne salariale multi-entreprises
- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur le fonds** (règlement/rapport annuel/documents périodiques) : **AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS – 151-155 rue de Bercy – 75012 Paris** ou sur le site Internet : www.ag2ramondiale-ga.fr
- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM « ALM MONETAIRE EURO ISR »** (prospectus/rapport annuel/documents périodiques) : **AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS - 151-155 rue de Bercy – 75012 Paris** ou sur le site Internet www.ag2ramondiale-ga.fr
- **Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques** notamment la valeur liquidative : **AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS – 151-155 rue de Bercy – 75012 Paris** ou sur le site Internet : www.ag2ramondiale-ga.fr
- La législation fiscale du pays d'origine du fonds (France) peut avoir un impact sur les investisseurs.
- Le présent fonds n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition est disponible sur le site internet de la société de gestion : www.ag2ramondiale-ga.fr).
- **Catégories de parts** : Ce fonds est constitué d'une autre catégorie de parts.
- **Rôle, composition et mode de désignation du conseil de surveillance** : le conseil de surveillance se réunit au moins une fois par an pour l'examen du rapport de gestion et des comptes annuels du fonds, l'examen de la gestion financière, administrative et comptable et l'adoption de son rapport annuel. Les modifications du règlement du fonds nécessitant un agrément de l'AMF ne peuvent être décidées sans l'accord préalable du conseil de surveillance.
Le conseil de surveillance est composé pour chaque entreprise (ou groupe) de :
 - 1 membre, salarié porteur de parts, représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'entreprise (ou du groupe), élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité d'entreprise (ou le comité central) ou par les représentants des organisations syndicales ou par les délégués du personnel,
 - 1 membre représentant l'entreprise (ou le groupe), désigné par la direction de l'entreprise (ou du groupe).
- La responsabilité d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du fonds.

**Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS est agréée en France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 24/11/2017.**

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ALM ES PRUDENCE EURO
(Code AMF – Part B : 990000115679)
Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)
Fonds d'épargne salariale soumis au droit français géré par AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS

Objectifs et politique d'investissement :

Le fonds « **ALM ES PRUDENCE EURO** » classé dans la catégorie « **Obligations et autres titres de créance libellés en euro** » a pour objectif de gestion une valorisation régulière des placements au travers de la réalisation de plus-values sur des supports monétaires et obligataires et sur les marchés actions de la zone euro.

L'indicateur de référence du fonds est un indice composite : 70% EONIA capitalisé, 20% Barclays Capital Euro Aggregate coupons réinvestis, évalué sur les cours de clôture, 10% MSCI EMU, dividendes réinvestis, évalué sur les cours de clôture.

L'EONIA (Euro OverNight Index Average) est un indice représentatif du marché monétaire de la zone euro.

L'indice Barclays Capital Euro Aggregate est composé de titres obligataires émis en euros et bénéficiant d'une notation « *Investment grade* ».

L'indice MSCI EMU est un indice actions représentatif des plus grandes capitalisations de la zone euro. Il est libellé en euro et contient environ 240 valeurs.

La stratégie d'investissement du fonds repose sur une sélection et un suivi d'OPCVM et/ou FIVG de droit français ou établis dans un autre État membre de l'Union européenne par le comité « multigestion » sur la base de critères financiers traditionnels qualitatifs et quantitatifs.

Pour atteindre l'objectif de gestion, ce comité se fondera sur une connaissance approfondie du processus de gestion des fonds sous-jacents et un suivi minutieux de leurs portefeuilles.

Le fonds est exposé au marché actions de la zone euro à travers des parts ou actions d'OPCVM et/ou FIVG investis en actions de pays de la zone euro et/ou en actions françaises entre 0% et 10% de son actif net.

Le fonds peut investir entre 10% et 40% de son actif net dans des parts ou actions d'OPCVM et/ou FIVG investis en obligations et autres titres de créance libellés en euros.

Le fonds peut également investir entre 50% et 100% de son actif net dans des parts ou actions d'OPCVM et/ou FIVG de classification « monétaire » et/ou « monétaire court terme ».

Le fonds peut investir en parts ou actions d'OPC de droit français ou établis dans un autre État membre de l'Union européenne.

Le fonds peut investir dans la limite maximum de 30% dans des actifs risqués (sur les marchés actions jusqu'à 10% et sur les titres « *High Yield* » jusqu'à 20% maximum de l'actif net).

Le FCPE pourra investir dans des OPC gérés par la société de gestion dont plus de 50% de son actif net dans l'OPCVM « ALM MONETAIRE EURO ISR », également géré par AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS.

Les OPC investis en obligations dans lesquels le fonds est investi peuvent eux-mêmes investir dans la limite de 10% de leur actif net dans des obligations convertibles et/ou titres spéculatifs (« *High Yield* ») et/ou fonds communs de titrisation.

Par ailleurs, les OPC sous-jacents peuvent investir dans des instruments financiers à terme négociés de gré à gré.

Le fonds (Part B) capitalise ses revenus.

La valeur liquidative est calculée en euro sur les cours de clôture de bourse de chaque vendredi conformément au règlement du fonds. Les rachats sont exécutés chaque semaine sur la base de la prochaine valeur liquidative (soit à cours inconnu) dans les conditions prévues par le règlement du fonds. Les demandes, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives, sont à adresser directement au teneur de comptes conservateur de parts et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Les avoirs sont indisponibles pendant 5 ans ou jusqu'au départ à la retraite, sauf cas de rachat anticipé prévus par la réglementation.

Recommandation : La durée de placement recommandée est de 2 ans minimum. Ce fonds pourrait donc ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.

Profil de risque et de rendement :

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Cette donnée est basée sur la volatilité du fonds ;
- les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds ;
- la catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps ;
- la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque » ;
- le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Cette classification reflète le profil de risque et de rendement des marchés de taux et d'actions des pays de la zone euro sur lesquels il est investi.

Risques importants pour le fonds non pris en compte dans cet indicateur : risque de crédit (risque de baisse de la qualité d'un émetteur privé ou public ou de défaut de ce dernier).

Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de vos investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,19% (*)
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

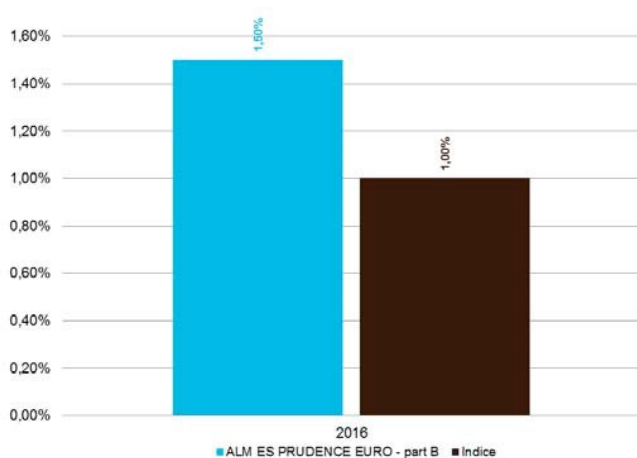
Les frais d'entrée et de sortie communiqués sont des maximums. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son entreprise le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(*)Le chiffre des frais courants communiqué se fonde sur les frais de l'exercice clos en décembre 2016 ; ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, sauf dans le cas de frais d'entrée/ de sortie acquittés par le fonds lors de l'achat ou la vente de parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous reporter aux articles 16 et 17 du règlement du fonds.

Performances passées :



- Le fonds « ALM ES PRUDENCE EURO » a été créé en 2000 ;
- la part B du fonds « ALM ES PRUDENCE EURO » a été créée en 2015 ;
- Le 27/10/2017, l'indicateur de référence du fonds a été modifié et devient l'indice composite suivant : 70% EONIA capitalisé, 20% Barclays Capital Euro Aggregate coupons réinvestis, évalué sur les cours de clôture, 10% MSCI EMU, dividendes réinvestis, évalué sur les cours de clôture.

A : Du 18 septembre 2015 au 27/10/2017 : 70% EONIA capitalisé + 20% Barclays Capital Euro Aggregate (CR, clôture) + 10% EuroStoxx (DR, clôture).

Depuis le 27/10/2017 : 70% EONIA capitalisé + 20% Barclays Capital Euro Aggregate (CR, clôture) + 10% MSCI EMU (DR, clôture).

Informations pratiques :

- **Dépositaire :** CACEIS BANK
- **Teneur de compte :** Prado Epargne ou tout autre teneur de compte désigné par votre entreprise.
- **Forme juridique :** fonds d'épargne salariale multi-entreprises
- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur le fonds (règlement/rapport annuel/documents périodiques) :** AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS – 151-155 rue de Bercy – 75012 Paris ou sur le site Internet www.ag2rlamondiale-ga.fr.
- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM « ALM MONETAIRE EURO ISR » (prospectus/rapport annuel/documents périodiques) :** AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS – 151-155 rue de Bercy – 75012 Paris ou sur le site Internet www.ag2rlamondiale-ga.fr
- **Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :** AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS – 151-155 rue de Bercy – 75012 Paris ou sur le site Internet www.ag2rlamondiale-ga.fr.
- La législation fiscale du pays d'origine du fonds (France) peut avoir un impact sur les investisseurs.
- Le présent fonds n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition est disponible sur le site internet de la société de gestion : www.ag2rlamondiale-ga.fr).
- **Catégories de parts :** Ce fonds est constitué d'une autre catégorie de parts.
- **Rôle, composition et mode de désignation du conseil de surveillance :** le conseil de surveillance se réunit au moins une fois par an pour l'examen du rapport de gestion et des comptes annuels du fonds, l'examen de la gestion financière, administrative et comptable et l'adoption de son rapport annuel. Les modifications du règlement du fonds nécessitant un agrément de l'AMF ne peuvent être décidées sans l'accord préalable du conseil de surveillance.
Le conseil de surveillance est composé pour chaque entreprise (ou groupe) de :
 - 1 membre, salarié porteur de parts, représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'entreprise (ou du groupe), élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité d'entreprise (ou le comité central) ou par les représentants des organisations syndicales ou par les délégués du personnel,
 - 1 membre représentant l'entreprise (ou le groupe), désigné par la direction de l'entreprise (ou du groupe).
- La responsabilité d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du fonds.

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS est agréée en France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 24/11/2017

Politique d'investissement

I. Politique de gestion

1. Scénario macroéconomique

Scénario Macroéconomique : une reflation mondiale menée par les volumes plus que par les prix.

En 2017, l'activité mondiale a dépassé les attentes : modeste en début d'année, elle a rebondi à partir du 2^{ème} trimestre, se maintenant au-dessus de 3,5% annualisé les trimestres suivants. L'accélération a été commune à presque tous les pays. Aux États-Unis, le PIB a progressé de plus de 3% aux 2^{ème} et 3^{ème} trimestres et devrait atteindre 2,3% en moyenne annuelle, après 1,5% en 2016. Au Royaume-Uni, la dépréciation de la livre a accéléré l'inflation et pénalisé la consommation, mais soutenu les exportations. La croissance s'est donc maintenue à 1,5% en 2017, après 1,8%.

En zone euro, la croissance a été soutenue dès le début de l'année. L'accélération a été particulièrement notable en Allemagne (2,5% après 1,9%) et en France (1,9% après 1,1%) ; l'Espagne est restée très dynamique (3,1%) et l'Italie progresse, mais plus modestement (1,5%).

Au Japon, la consommation et l'investissement devraient permettre d'atteindre 1,8% de croissance. En Inde, l'activité a un peu ralenti (6,2%) ; mais pas en Chine (6,7%). La reprise s'est confirmée en Russie (2%) et au Brésil (1,1%). L'inflation en revanche a été partout inférieure aux attentes : elle a beaucoup ralenti dans les pays émergents et n'a que peu progressé dans les pays développés, malgré la hausse des prix pétroliers (+20% en moyenne annuelle). Hors alimentation et énergie, elle a ralenti à 1,7% aux États-Unis et stagné vers 1% en zone euro, affectée par la faiblesse des salaires.

Dans ce contexte, les taux monétaires européens sont restés ancrés sur des niveaux très négatifs toute l'année : l'EONIA s'établit à -0,34% fin 2017 et l'Euribor 3 mois à -0,34%.

Aux États-Unis, les taux longs sont restés très bas en 2017 (- 4pb à 2,41%), malgré 75pb de hausse des taux de la Fed : ils ont été affectés par la faiblesse de l'inflation, comme en zone euro.

En France, les taux 10 ans ont stagné sur l'année et s'établissent à 0,68% fin 2017. Ils ont toutefois légèrement augmenté sur le reste de la zone : +23pb à 0,43% en Allemagne, +18pb à 1,57% en Espagne et +20pb à 2,02% en Italie.

Cette hausse des taux, qui correspond à une baisse du prix des obligations, a été limitée, permettant de préserver une bonne partie de la performance liée au paiement des coupons : les emprunts d'États européens de maturité 7 à 10 ans gagnent 1,1% en 2017.

L'environnement de forte croissance et de faible inflation a été très favorable aux marchés boursiers.

Les actions françaises ont progressé de 12,7% sur l'année, malgré l'appréciation de l'euro (+14% contre le dollar), en ligne avec les actions européennes (12,6%).

La performance des actions américaines est plus modeste calculée en euros (6,9%) ; mais elles progressent de 22% hors effet de change.

2. Politique de gestion

Rappel de l'objectif du fonds et de son mode de gestion

Le fonds **ALM ES Prudence Euro** est en ligne avec son indice sur l'année. Le portefeuille a débuté l'année légèrement sous-pondéré sur les obligations et les actions, au profit du monétaire. Cette allocation globale a été maintenue tout au long de l'année, mais quelques renforcements sur les actions ont été effectués afin d'être plus proche de l'allocation de l'indice de référence. Au cours de l'été, la part monétaire a toutefois été renforcée. L'allocation globale a légèrement pénalisé le fonds, mais a été largement compensée par les bonnes performances des fonds sous-jacents dont voici les commentaires de gestion annuels :

En ce qui concerne la gestion de la **poche monétaire**, constituée d'ALM Monétaire Euro ISR, la situation sur le marché monétaire a poursuivi sa dégradation au cours de cet exercice en terme de rendement. L'abondance de liquidités, la volonté de la banque centrale européenne d'ancrer les anticipations du marché sur des niveaux très bas de taux pour un futur prévisible ont entraîné la poursuite de l'écrasement de la courbe monétaire 0-397j et des primes de risque payées par les émetteurs ; l'ensemble des taux monétaires se sont donc rapprochés des -0,40% du taux de dépôt de la BCE et il n'y a pas de raisons que la situation s'améliore au premier semestre 2018.

En ce qui concerne la gestion du fonds ALM Oblig Euro ISR constituant la **poche obligataire** :

L'année 2017 est née de nouveau avec un espoir de remontée significative des taux et cela n'aura été qu'une légère remontée qui sera advenue (0,22% sur le taux 10ans allemand) ; l'élément manquant à cette remontée reste l'inflation qui demeure trop éloignée des objectifs des banques centrales et de la BCE en particulier ; en conséquence, cette dernière a maintenu une politique monétaire expansionniste basée sur le programme d'achat d'actifs (APP) et la promesse de maintenir ses taux directeurs à leurs niveaux actuels bien après l'arrêt de l'APP (qui devrait se terminer au dernier trimestre 2018). En termes de gestion, le fonds ALM Oblig Euro ISR a été maintenu dans une fourchette de sensibilité de 90 à 100% de celle de son indice. Les principaux moteurs de performance et choix stratégiques du portefeuille ont été :

- une surexposition au secteur financier : en effet, la reprise économique généralisée et le durcissement de la réglementation bancaire ont renforcé le bilan des banques favorisant ainsi la diminution de la prime de risque demandée par le marché pour détenir de cette dette.
- Le maintien de l'exposition au secteur des dettes privées non financières malgré une cherté qui ne s'est pas démentie tout au long de l'année du fait de la présence active du CSPP (un élément de l'APP) et des investisseurs en mal de rendement. Seuls, quelques cas en fin d'année sont venus rappelés aux investisseurs que ce marché était valorisé pour la perfection ; ainsi les repricing de Steinhoff (irrégularités comptables), d'Altice, Alstaldi, ou Teva pour déception sur l'exécution des business plans en ont été quelques exemples.
- la gestion du risque souverain avec une sous-pondération de la France et l'Italie en début d'année pour repasser neutre à surpondérer à partir de Février pour la France et Juin pour l'Italie. Une sous-pondération de l'Allemagne au cours de l'année en ne gardant que la partie 30 ans de la courbe en guise d'assurance et une surexposition sur l'Espagne tout au long de l'année et sur le Portugal au premier semestre.

L'année 2018 - au moins le premier semestre- s'annonce également dans ce même contexte de croissance plutôt forte et de faible inflation avec des actifs obligataires valorisés pour un monde parfait. »

En ce qui concerne la gestion de la **poche actions**, constituée d'ALM Actions Zone Euro ISR, l'explication est la suivante :

2017 restera comme une belle année pour les porteurs du fonds ALM Actions Zone Euro ISR. La création de surperformance a été assez linéaire tout au long de l'année dans une situation de très faible volatilité des marchés actions (indicateur permettant de mesurer le degré d'incertitude). Dans ce contexte macro-économique et de marchés boursiers porteurs, les bonnes idées d'investissement étaient à aller chercher du côté des valeurs les plus sensibles au cycle. Ainsi, sur le fonds, le secteur technologique avec

STMicroelectronics, les compagnies aériennes avec Air France ou encore à travers le bâtiment avec Bouygues ont été des contributeurs significatifs à la performance annuelle.

Le fonds aura également bénéficié d'opérations de rapprochements -concrétisées ou non- de sociétés détenues en portefeuille telles que Linde (avec Praxair), Akzo Nobel (approchée par PPG puis acquéreur d'Axalta), UBI Banca (qui, dans le cadre du plan de sauvetage du secteur bancaire italien, absorbe à bas prix des banques recapitalisées par l'Etat) ou encore Alstom qui se rapproche de la branche Transport de Siemens. Pour le début d'année 2018 le fonds est exposé aux secteurs qui bénéficieront d'une remontée des taux d'intérêt, tout en restant indexé à la poursuite de l'amélioration conjoncturelle.

Cela se traduit notamment par la sur-pondération du secteur financier (bancaire et assurantiel) couplée à la sous-pondération aux valeurs immobilières.

(*) La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'O.P.C.

3. Perspectives

Perspectives 2018 : croissance sans inflation

La croissance mondiale devrait rester supérieure à 3% en 2018 : les économies développées progresseraient à un rythme similaire à celui de 2017 ; la croissance ralentirait en Chine mais se renforcerait en Inde, en Russie et au Brésil. Les progrès de l'emploi aux États-Unis et en zone euro devraient entraîner une hausse des salaires et une lente reprise de l'inflation sous-jacente. Mais sous l'hypothèse d'une stabilisation des prix pétroliers vers 60\$/baril (brent), la forte contribution de l'énergie observée en 2017 disparaîtrait en 2018 et l'inflation totale ne devrait que peu progresser. En conséquence, la BCE poursuivra ses achats d'actifs au moins jusqu'au mois de septembre (à un rythme réduit de 30Mds€ par mois), voire jusqu'à la fin de l'année et n'augmentera pas ses taux directeur avant le printemps 2019. La Fed sera plus active, réduisant son bilan et remontant ses taux de 75pb, comme en 2017. Dans ce contexte, les taux longs américains devraient augmenter pour terminer l'année vers 3%. Les taux longs européens, sous la double influence des taux longs américains et des taux négatifs de la BCE, ne devraient monter que modestement, vers 1,1% pour les taux 10 ans français. Les bénéfices des entreprises devraient poursuivre leur progression en 2018, en particulier en zone euro (+10%, après +20% en 2017, selon les analystes financiers). Les actions européennes devraient ainsi rattraper leur retard sur les performances américaines.

Avertissement :

Les données chiffrées, commentaires et analyses figurant dans cette présentation reflètent le sentiment d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS sur les marchés, leur évolution, leur réglementation et leur fiscalité, compte tenu de son expertise, des analyses économiques et des informations possédées à ce jour. Il ne saurait toutefois constituer un quelconque engagement ou garantie d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS.

En aucun cas, la responsabilité d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS ne saurait être engagée par une décision d'investissement, de désinvestissement ou de conservation prise sur la base des dits commentaires et analyses.

II. Performances

Part A	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017
Actif net	55 397 517,08 €	56 818 462,51 €	57 223 222,73 €	58 267 866,22 €	61 821 782,65 €
Nombre de parts	1 925 232,9724	1 970 256,0415	1 979 063,3762	1 997 139,7137	2 105 933,4590
VL	28,77 €	28,83 €	28,91 €	29,17 €	29,35 €
Performance cumulée du FCPE	1,27%	0,21%	0,28%	0,90%	0,62%
Performance cumulée de l'indice de référence: 70% EONIA capitalisé + 20% Barclays Capital Euro Aggregate (CR, clôture) + 10% MSCI EMU (DR, clôture)	2,51%	1,74%	1,39%*	1,00%	1,12%**

(*) : Nouvel indice de référence depuis le 18/09/2015,

(**) Nouvel indice de référence depuis le 27/10/2017.

Part B	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017
Actif net	-	-	384 332,61€	404 742,24€	440 615,38 €
Nombre de parts	-	-	38 451,4969	39 891,2551	42 902,6198
VL	-	-	9,99 €	10,14 €	10,27 €
Performance cumulée du FCPE	-	-	-	1,50%	1,28%
Performance cumulée de l'indice de référence: 70% EONIA capitalisé + 20% Barclays Capital Euro Aggregate (CR, clôture) + 10% MSCI EMU (DR, clôture)	-	-	(*)	1,00%	1,12%**

(*) 1^{ère} VL de la part B (16/10/2015).

(*) Nouvel indice de référence depuis le 18/09/2015.

(**) Nouvel indice de référence depuis le 27/10/2017.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

1. Affectation des sommes distribuables

Capitalisation dans le fonds.

2. Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ALM MONETAIRE EURO ISR FCP C	3 294 937,16	69 983,72
ALM ACTIONS ZONE EURO ISR	668 554,60	824 979,00

3. Méthode de calcul du risque global :

Méthode de l'engagement.

4. Changements affectant le fonds

Le 15 février 2017 :

- précisions sur les ordres de souscription et de rachat,
- mise à jour des performances et des frais courants dans le DICI.

Le 17 mars 2017 :

- précisions sur les ordres de rachats en cas de déblocage anticipé.

Le 27 octobre 2017 :

- augmentation de l'investissement sur les marchés actions de 10% à 15% ;
- changement de la composante actions de l'indice de référence pour le « MSCI EMU » ;
- changement de dénomination d'Agicam pour AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS,
- nouveau siège social : 151-155 rue de Bercy – 75012 Paris.

- Le 24 novembre 2017 :

- régularisation du ratio d'investissement sur les marchés actions par le passage de 15% à 10% de l'actif net.

III. La Déontologie

1. Instruments financiers du Groupe investis dans l'OPC

Conformément aux dispositions du Code de déontologie des OPC, nous vous informons que :

- nous n'avons effectué aucune opération sur les titres des sociétés du Groupe ;
- nous avons recouru aux OPC (OPCVM et/ou FIA) de la société de gestion.

2. Politique de meilleure exécution

La politique de meilleure exécution est disponible sur le site internet de la société de gestion www.ag2rlamondiale-ga.fr.

3. Frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site internet de la société de gestion www.ag2rlamondiale-ga.fr.

4. Exercice des droits de vote

Le rapport relatif à l'exercice des droits de vote sur la période sous revue est disponible sur le site internet de la société de gestion www.ag2rlamondiale-ga.fr.

5. Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte – Article 173

« Le groupe d'appartenance de la société de gestion du fonds, AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS, conduit depuis plusieurs années une démarche d'Investissement Socialement Responsable (ISR) et d'intégration ESG (environnementaux (E) sociaux (S) et de qualité de gouvernance (G)), à l'ensemble des classes d'actifs, des stratégies de gestion (gestion directe, multigestion, Non-côté...) et de ses territoires d'intervention (Gestion institutionnelle, Epargne salariale...).

L'ambition est double, concilier performance économique et engagement sociétal par un soutien aux entreprises et aux entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité et influencer la gouvernance et le comportement des acteurs pour favoriser une économie responsable : c'est le sens et l'ambition de la démarche d'intégration de critères ESG. Cette intégration est explicite et majeure, au sens de la construction de portefeuille, pour les fonds relevant du code de transparence AFG-FIR et ceux qui sont labélisés. Elle recouvre une contribution à la construction de portefeuilles et au suivi des risques pour les autres.

Ainsi un processus rigoureux et structuré d'évaluation des pratiques sociales, environnementales et de gouvernance des entreprises et des émetteurs est appliqué. L'évaluation des émetteurs et des entreprises de l'univers d'investissement d'AG2R LA MONDIALE GESTION d'ACTIFS repose sur une critèresologie spécifique.

La méthodologie d'analyse est décrite dans le Code de transparence accessible sur le site internet de la société de gestion (<http://www.ag2rlamondiale-ga.fr>).

Chaque année la société de gestion rédige, un rapport en application de l'article 173-VI de la Loi de Transition Energétique pour la croissance Verte au titre de l'exercice qui est mis en ligne sur son site internet <http://www.ag2rlamondiale-ga.fr> ».

6. Information sur la politique de rémunération du personnel d'AG2R La Mondiale Gestion d'Actifs applicable sur l'exercice comptable 2016

Périmètre des collaborateurs concernés

La politique de rémunération s'applique au personnel suivant :

- les dirigeants responsables de la société et les dirigeants en charge de l'activité de gestion de portefeuille, soit, chez AG2R La Mondiale Gestion d'Actifs : le président, le directeur général et le directeur général adjoint,
- tous les gérants,
- tous les analystes,
- le RCCI et le responsable de la Fonction Risques.

18 salariés du Groupe AG2R La Mondiale sont concernés pour l'exercice 2016.

Méthode de calcul de la part variable de la rémunération du personnel

En raison des montants limités de la part variable maximale et de la nature de son activité, AG2R La Mondiale Gestion d'Actifs applique le principe de proportionnalité qui l'exonère de l'organisation d'un comité de rémunération.

La partie fixe est strictement séparée de la partie variable, cette dernière ne représentant pas plus de 45,5% de la part fixe pour les membres du directoire, 30% pour les gérants et 5% pour les autres. AG2R La Mondiale Gestion d'Actifs ne verse pas de bonus garantis, et la rémunération de la part variable est faite exclusivement en espèces.

La part variable est versée en mars et évaluée par les responsables hiérarchiques une fois par an en fonction :

- de critères de performance sur des horizons de 1 à 5 ans, mais uniquement pour les gérants et pour 85% de leur part variable. Ainsi, si le portefeuille se situe dans le 1er quartile du classement Morningstar de la même classe d'actifs que le portefeuille évalué pour une des périodes considérées, le gérant obtient la rémunération variable maximale. Elle est ensuite dégressive jusqu'au 3ème quartile. Le choix de la classe d'actifs utilisée est de la responsabilité du président du Directoire ;
- de critères qualitatifs tels que le respect des règles et procédures internes et des objectifs de la direction et le respect des contraintes de gestion.

La politique de rémunération d'AG2R La Mondiale Gestion d'Actifs n'a pas connu de modification importante entre 2015 et 2016.

Montants versés en 2017 au titre de l'exercice 2016 pour l'ensemble de la population concernée

	Exercice 2016 (En k€)
Total salaires fixes	1 424 626
Total salaires variables	283 891
Dont rémunérations variables différées	0

Les Montants versés au titre de l'exercice 2017 ne sont pas encore connus au jour de la production du rapport annuel car ils seront calculés et versés sur le premier trimestre 2018.

7. Informations les effets de levier

Le FCPE n'est pas concerné.

8. Règlementation SFTR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

9. Traitement des titres non liquides

Le FIA n'est pas concerné par des « titres non liquides faisant l'objet de dispositions spéciales ».

Ces informations ont été communiquées par courriel au gestionnaire administratif et comptable :

CACEIS FA

1/3, place Valhubert -75013 Paris

Frais de gestion

Part ALM ES PRUDENCE EURO A

Frais de fonctionnement et de gestion	0,60%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0,16%
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement	0,16%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPC investisseur	-
Autres frais supportés par l'OPC	-
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	-
- commissions de mouvement	-
Total facturé à l'OPC au cours du dernier exercice clos	0,76%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	-

Part ALM ES PRUDENCE EURO B

Frais de fonctionnement et de gestion	-
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0,16%
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement	0,16%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPC investisseur	-
Autres frais supportés par l'OPC	-
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	-
- commissions de mouvement	-
Total facturé à l'OPC au cours du dernier exercice clos	0,16%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	0,40%

Les pourcentages présentés dans ce tableau ont été arrondis au plus proche à la deuxième décimale.

Bilan Actif

Bilan Actif au 29/12/2017

Portefeuille : 139005 ALM ES PRUDENCE EURO

	29/12/2017	30/12/2016
IMMOBILISATIONS NETTES	-	-
DÉPÔTS	-	-
INSTRUMENTS FINANCIERS	62 117 236,40	58 319 079,05
Instrument financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	62 117 236,40	58 319 079,05
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	62 117 236,40	58 319 079,05
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instrument financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
CRÉANCES	-	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
COMPTES FINANCIERS	375 598,46	413 161,58
Liquidités	375 598,46	413 161,58
TOTAL DE L'ACTIF	62 492 834,86	58 732 240,63

Bilan Passif

Bilan Passif au 29/12/2017

Portefeuille : 139005 ALM ES PRUDENCE EURO

	29/12/2017	30/12/2016
CAPITAUX PROPRES	-	-
Capital	62 533 618,21	58 889 521,93
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	101 105,79	128 938,32
Résultat de l'exercice (a, b)	-372 325,97	-345 851,79
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	62 262 398,03	58 672 608,46
Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
DETTES	230 436,83	59 632,17
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	230 436,83	59 632,17
COMPTES FINANCIERS	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	62 492 834,86	58 732 240,63

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors Bilan

Hors-bilan au 29/12/2017

Portefeuille : 139005 ALM ES PRUDENCE EURO

	29/12/2017	30/12/2016
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

Compte de résultat au 29/12/2017

Portefeuille : 139005 ALM ES PRUDENCE EURO

	29/12/2017	30/12/2016
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Crédits d'impôt	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL (1)	-	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	2 565,54	380,10
Autres charges financières	-	-
TOTAL (2)	2 565,54	380,10
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-2 565,54	-380,10
Autres produits (3)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	365 422,37	347 014,93
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	1 724,52	1 568,72
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	-366 263,39	-345 826,31
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-6 062,58	-25,48
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	-	-
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	-372 325,97	-345 851,79

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Instrument financiers à terme :

Instrument financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instrument financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net, selon les modalités prévues au règlement.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC. Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Les frais de fonctionnement et de gestion de la part A sont à la charge du fonds. Ils sont fixés à 0.60% TTC maximum de l'actif net. Le taux de frais effectivement constaté est mentionné chaque année dans le rapport de gestion.

Les frais de fonctionnement et de gestion de la part B sont à la charge de l'entreprise. Ils sont fixés à 0.40% TTC maximum de l'actif net. Le taux de frais effectivement constaté est mentionné chaque année dans le rapport de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des Revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Sommes Distribuables	Parts A et B
Affectation du résultat net	Capitalisation
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation

Le résultat net ainsi que les plus-values réalisées sont intégralement capitalisés chaque année. Il en va de même des crédits d'impôt qui leur sont attachés et dont la restitution est demandée à l'administration par le dépositaire. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs.

Evolution de l'actif net

Evolution de l'actif net au 29/12/2017

Portefeuille : 139005 ALM ES PRUDENCE EURO

	29/12/2017	30/12/2016
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	58 672 608,46	57 607 555,34
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)*	12 606 286,05	10 016 833,76
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)*	-9 379 861,40	-9 478 514,99
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	98 720,22	197 255,80
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-101,65	-68 257,84
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transactions	-	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	631 009,74	743 562,70
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	1 227 269,38	596 259,64
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-596 259,64	147 303,06
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-	-
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-366 263,39	-345 826,31
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
ACTIF NET EN DATE D'ARRÊTÉ OU EN FIN D'EXERCICE	62 262 398,03	58 672 608,46

* La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

Ventilation des souscriptions / rachats

Souscriptions rachats au 29/12/2017

Portefeuille : 139005 ALM ES PRUDENCE EURO

	29/12/2017	30/12/2016
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	12 606 286,05	10 016 833,76
Versements de la réserve spéciale de participation	2 284 343,77	2 060 567,46
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	-	-
Versement de l'intéressement	1 860 471,51	-
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	-	-
Versements volontaires*	1 801 378,90	3 530 450,83
Abondements de l'entreprise	3 617 276,00	3 131 107,79
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	3 042 815,87	1 294 707,68
Transferts provenant d'un CET	-	-
Transferts provenant de jours de congés non pris	-	-
Distribution des dividendes	-	-
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>96 231,67</i>	<i>80 947,29</i>
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	9 379 861,40	9 478 514,99
Rachats	7 400 160,17	7 921 923,23
Transferts à destination d'un autre OPC	1 979 701,23	1 556 591,76

Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

* Dans le cadre de la Loi Macron sur l'Épargne Salariale et Retraite, de nouvelles informations doivent figurer dans la ventilation des collectes des souscriptions-rachats.

L'exercice 2016 n'a pas pu faire l'objet d'un retraitement sur le poste « Versements volontaires » faute de données disponibles. Ce poste reprenait les données relatives aux « Versements volontaires » et « Versements de l'intéressement ».

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Montant	%
ACTIF		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIEES		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIEES	-	-
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	-	-
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	-	-
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	-	-

Ventilation par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	375 598,46	0,60
Passif								
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	375 598,46	0,60	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

Ventilation par devise de cotation

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Devise N	%
Actif								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Comptes annuels - Annexe

Ventilation par nature des postes créances et dettes

	Nature de débit/crédit	29/12/2017
Total des créances		-
Dettes	Achats à règlement différé	- 194 990,00
	Frais de gestion	- 35 446,83
Total des dettes		- 230 436,83
Total dettes et créances		- 230 436,83

Complément d'information

CAPITAUX PROPRES

Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
A		
Parts souscrites durant l'exercice	426 836,6067	12 526 575,04
Parts rachetées durant l'exercice	-318 042,8614	-9 331 187,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 105 933,4590	
B		
Parts souscrites durant l'exercice	7 771,6022	79 711,01
Parts rachetées durant l'exercice	-4 760,2375	-48 674,40
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	42 902,6198	

Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
A	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	129 748,22
Montant des commissions de souscription perçues	129 748,22
Montant des commissions de rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	-129 748,22
Montant des commissions de souscription rétrocédées	-129 748,22
Montant des commissions de rachat rétrocédées	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Montant des commissions de souscription acquises	-
Montant des commissions de rachat acquises	-
B	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	925,83
Montant des commissions de souscription perçues	925,83
Montant des commissions de rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	-925,83
Montant des commissions de souscription rétrocédées	-925,83
Montant des commissions de rachat rétrocédées	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Montant des commissions de souscription acquises	-
Montant des commissions de rachat acquises	-

FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	29/12/2017
A	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	363 697,85
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Frais de gestion variables	-
Rétrocessions des frais de gestion	-
B	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	-
Pourcentage de frais de gestion fixes	-
Frais de gestion variables	-
Rétrocessions des frais de gestion	-

ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	29/12/2017
- Garanties reçues par l'OPC	-
- dont garanties de capital	-
- Autres engagements reçus	-
- Autres engagements donnés	-

AUTRES INFORMATIONS

Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2017
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2017
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-

Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code Isin	Libellés	29/12/2017
Actions			-
Obligations			-
TCN			-
OPC			62 117 236,40
	FR0000984346	ALM ACTIONS ZONE EURO ISR	5 939 627,28
	FR0007082458	ALM MONETAIRE EURO ISR FCP C	44 357 457,40
	FR0007021324	ALM OBLIGATIONS EUR ISR IC	11 820 151,72
Instruments financiers à terme			-
Total des titres du groupe			62 117 236,40

Comptes annuels - Annexe

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2017	30/12/2016
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-372 325,97	-345 851,79
Total	-372 325,97	-345 851,79

	29/12/2017	30/12/2016
A		
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-372 307,71	-345 855,36
Total	-372 307,71	-345 855,36

	29/12/2017	30/12/2016
B		
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-18,26	3,57
Total	-18,26	3,57

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2017	30/12/2016
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	101 105,79	128 938,32
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	101 105,79	128 938,32

	29/12/2017	30/12/2016
A		
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	100 392,42	128 050,97
Total	100 392,42	128 050,97

	29/12/2017	30/12/2016
B		
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	713,37	887,35
Total	713,37	887,35

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017
ALM ES PRUDENCE EURO A					
Actif net en EUR	55 397 517,08	56 818 462,51	57 223 222,73	58 267 866,22	61 821 782,65
Nombre de titres	1 925 232,9724	1 970 256,0415	1 979 063,3762	1 997 139,7137	2 105 933,4590
Valeur liquidative unitaire en EUR	28,77	28,83	28,91	29,17	29,35
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	0,38	0,34	0,84	0,06	0,04
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	-0,19	-0,21	-0,20	-0,17	-0,17
ALS ES PRUDENCE EURO B					
Actif net en EUR	-	-	384 332,61	404 742,24	440 615,38
Nombre de titres	-	-	38 451,4969	39 891,2551	42 902,6198
Valeur liquidative unitaire en EUR	-	-	9,99	10,14	10,27
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	-	-	-	0,02	0,01
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	-	-	-	-	-

Comptes annuels - Annexe

Inventaire des instruments financiers au 29/12/2017

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% ACTIF Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
ALM ACTIONS ZONE EURO ISR	EUR	318 308	5 939 627,28	9,54
ALM MONETAIRE EURO ISR FCP C	EUR	352 603	44 357 457,40	71,25
ALM OBLIGATIONS EUR ISR IC	EUR	3 404	11 820 151,72	18,98
TOTAL FRANCE			62 117 236,40	99,77
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			62 117 236,40	99,77
TOTAL Organismes de placement collectif			62 117 236,40	99,77
Dettes			-230 436,83	-0,37
Comptes financiers			375 598,46	0,60
Total portefeuille titres			62 117 236,40	99,77
Dettes			-230 436,83	-0,37
Comptes financiers			375 598,46	0,60
Actif net			62 262 398,03	100,00

Rapport du Commissaire aux comptes



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement d'Entreprise ALM ES PRUDENCE EURO

151-155 rue de Bercy - 75012 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2017

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds commun de placement d'entreprise ALM ES PRUDENCE EURO relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 31 décembre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

KPMG S.A., société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme
d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes à
directoire et conseil de
surveillance. Inscrite au Tableau
de l'Ordre à Paris sous le n° 14-
30080101 et à la Compagnie
Régionale des Commissaires
aux Comptes de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 400 €. Code APE 6920Z.
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



Fonds Commun de Placement d'Entreprise

ALM ES PRUDENCE EURO

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

5 mars 2018

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, en vertu du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux porteurs de parts

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux porteurs de parts sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Rapport du Commissaire aux comptes



Fonds Commun de Placement d'Entreprise

ALM ES PRUDENCE EURO

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

5 mars 2018

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 5 mars 2018

KPMG S.A.

Nicolas Duval-Arnould
Associé